

2023

URPS SAGES-FEMMES

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**



URPS
PAYS DE LA LOIRE
sages femmes

SOMMAIRE

L'URPS Sages-femmes	1
Représenter les Sages-femmes libérales	2
Faciliter l'exercice professionnel des sages-femmes	3
Développer la prévention	4
Intégrer les sages-femmes dans les projets pluriprofessionnels	5
Communication	6

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



A l'image de notre profession en constante évolution, l'année 2023 a été riche et variée au sein de l'URPS Sages-femmes des Pays de Loire.

L'arrivée d'Anaïs Besegher au poste d'assistante administrative et comptable a permis à Amandine Bouchereau de se consacrer pleinement à son poste de chargée de mission et même d'évoluer en fin d'année vers le statut de coordinatrice.

Malgré notre effectif incomplet, les différentes membres ont su se mobiliser sur les nombreux projets tout au long de l'année comme la vaccination, la dépression post natale ou la suite de PEDIACO co-porté avec l'URPS Pharmaciens.

Nous avons poursuivi aussi notre implication de soutien à l'exercice coordonné avec l'interURPS : CPTS, MSP et ESP CLAP et avons assuré notre représentation dans les commissions départementales ou régionales et auprès des instances, notamment l'ARS.

Nos liens se sont aussi renforcés avec le Réseau Sécurité Naissance qui est un partenaire primordial sur de nombreux projets, notamment celui de la dépression post natale. Nous participons désormais à certaines de leurs commissions pour y faire entendre la voix des sages-femmes libérales qui sont peu nombreuses à y participer, étant obligées de prendre sur leur temps personnel.

Enfin notre communication s'est améliorée via la création de notre site internet et la poursuite de l'alimentation de nos pages Facebook et LinkedIn. Un nombre de sages-femmes toujours croissant a pu bénéficier de l'envoi de nos newsletters et nous aspirons en 2024 à avoir un annuaire complet des sages-femmes libérales de la région afin de répondre au mieux aux attentes de nos consoeurs.

Je vous souhaite une excellente lecture de notre rapport activité 2023.



Clémence Pachot
Trésorière URPS SF
jusqu'en février 2023
puis Présidente

L'URPS SAGES-FEMMES

Créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire, les URPS ont pour vocation de représenter l'ensemble des libéraux·ales. Chaque profession de santé est structurée en URPS, il y en a dix au total : biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien et sage-femme.

Au sein de l'URPS Sages-femmes, 7 membres, réparties sur toute la région participent à l'organisation de l'offre de santé et de l'exercice professionnel. Ils sont l'interface entre les sages-femmes libérales, l'Agence Régionale de Santé, les autres URPS représentant les autres professions de santé, le secteur hospitalier et le secteur médicosocial.

01

LES MISSIONS

Les Unions participent :

- A l'organisation et à la mise en oeuvre notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice
- A l'organisation de l'exercice professionnel du projet régional de santé
- A la mise en oeuvre des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins
- A la mise en oeuvre du développement professionnel continu
- A des actions dans le domaine:
 - Des soins
 - De la prévention
 - De la veille sanitaire
 - De la gestion des crises sanitaires
 - De la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés

L'ÉQUIPE



Clémence Pachot
Trésorière URPS SF
jusqu'en février 2023
puis Présidente



Tiphaine Citté
Présidente URPS SF
jusqu'en février 2023
puis Vice-présidente



Annie Baud-Leboeuf
Trésorière URPS SF
depuis février 2023



Juliette Levent
Secrétaire URPS SF



Blandine Emery
Membre URPS SF



Célia Tomasi
Membre URPS SF



Chloé Charlois
Membre URPS SF

LES SALARIÉES



Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP (équivalent temps plein) pour l'URPS Sages-femmes. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Sages-femmes. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Sages-femmes. Elle se charge des tâches administratives de l'association.



LES TEMPS FORTS

24.01.2023
Assemblée Générale

04.04.2023
Conseil d'Administration

06.06.2023
Conseil d'Administration

13.03.2023
Signature avenant 1
CPOM URPS - ARS

14.04.2023
Dialogue de gestion
ARS-URPS

01.09.2023
Rencontre DG
ARS PDL

05.12.2023
Assemblée Générale

27.11.2023
Réponse AAP 1000
premiers jours

02.10.2023
Lancement site
Internet

19.09.2023
Conseil
d'Administration

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Pachot et est composée des membres de l'URPS. Elle entend : les rapports sur la gestion du bureau, la situation financière et morale de l'URPS, elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et réalise le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 7 membres de l'URPS et administre le fonctionnement de l'Union, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS et prépare les assemblées.

LES CHIFFRES

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien-ne. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux sages-femmes libérales conventionné-e-s.

**EN 2023, L'URPS SAGES-FEMMES A PERÇU
16 502,34€ DE CETTE CONTRIBUTION**



Par ailleurs, pour contribuer au développement des projets de l'URPS, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

- L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes).
- L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).
- Aide au développement de l'information des sages-femmes concernant la vaccination
- L'incitation à l'installation au sein des zones sous dotées ou très sous dotées
- Sensibilisation des sages-femmes libérales à l'endométriase
- Informer sur le parcours de prise en charge de la dépression du post-partum
- Accès à l'interprétariat pour les sages-femmes libérales

LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élus à des réunions pour représenter les sages-femmes ou pour la mise en œuvre des projets.

REPRÉSENTER LES SAGES- FEMMES LIBÉRALES

02



ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

○ CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est un lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.



Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers ».

Les principaux sujets qui ont été traités :
Avis sur le Projet Régional de Santé 2023-2028
Révision du zonage orthophonique



1 PARTICIPATION

○ CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité, et qui garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation.

Depuis 2022, les CTS s'organisent maintenant en InterURPS:

L'URPS Sages-femmes est titulaire au CTS 44 et est suppléante au CTS 72



6 PARTICIPATIONS

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

○ LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoire au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.



4 PARTICIPATIONS

COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENTS TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnements Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) soutiennent les porteurs de projets de dispositif d'exercice coordonné. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'URPS à ces instances sont gérées par les membres issus du département.

CATS 44

Juliette Levent y
siège pour l'URPS SF
1 participation



CATS 85

Célia Tomasi siège
pour l'URPS SF
2 participations

CATS 49

Clémence Pachot y
siège pour l'URPS SF
1 participation

CATS 72

Blandine Emery y
siège pour l'URPS SF
1 participation

GROUPEMENT D'EMPLOYEUR INTERURPS

Le Groupement d'Employeur interURPS est né en 2019 pour accompagner, si besoin, les professionnel·le·s de santé à recruter des salarié·e·s au sein de leurs dispositifs (CPTS, URPS, MSP, SAS, etc...).

89 employés font partis du GE InterURPS au 31 décembre 2023. Cela regroupe des chargé·e·s de missions URPS mais également des coordinateur·rice·s de CPTS ou encore des chargé·e·s de communication ...

E SANTÉ

L'URPS participe au comité départemental e santé organisé par le GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) E santé sur la thématique du numérique en santé.



2 PARTICIPATIONS

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION

Les DAC ont pour objectif d'être un appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui font face à des patient·e·s ayant des situations complexes (personnes précaires ou pluri pathologiques).

L'objectif pour les professionnel·le·s est d'avoir une réponse adaptée et coordonnée qui prend en compte la complexité de la situation, la pathologie, le parcours de santé de la personne. Les DAC se déclinent par département et constituent l'interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA ...



1 PARTICIPATION

LES SERVICES D'ACCÈS AUX SOINS

Les Services d'Accès au Soins (SAS) sont des dispositifs qui ont pour objectif de répondre à la demande de soins urgents (dans les 48h), et non programmés de la population sur tout le territoire, grâce une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.



1 PARTICIPATION

RÉSEAU SÉCURITÉ NAISSANCE

Le Réseau Sécurité Naissance (RSN) est une association regroupant les 23 maternités des Pays de la Loire, et l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de la périnatalité. Ses missions sont la coordination des acteurs, l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins.

L'URPS participe à 2 commissions :

- COMMISSION IVG
- COMMISSION SAGES-FEMMES



2 PARTICIPATIONS

PARTICIPATION À DES COMITÉS RÉGIONAUX



INTERURPS ONSSF

L'URPS participe à des réunions organisées tout au long de l'année entre les URPS des autres régions. Le but est d'échanger autour des projets et des priorités de chaque URPS.

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

L'URPS a participé à des réunions de concertation en lien avec la rédaction du nouveau PRS 2023 - 2028.

ADDICTOLOGIE

L'URPS a participé à la restitution de l'état des lieux des parcours en addictologie sur les territoires.



**FACILITER
L'EXERCICE
PROFESSIONNEL
DES SAGES-
FEMMES**

03

ACCÈS À L'INTERPRÉTARIAT

L'URPS Sages-femmes, en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire et l'association ISM Interprétariat, a mis à disposition de toutes les sages-femmes libérales de la Région des Pays de la Loire, un accès gratuit à un service d'interprétariat.

Cela a été mis en place dans le but de faciliter la prise en charge des soins des personnes allophones quel que soit le lieu de vie de la personne.

Cet accès permet l'amélioration des parcours de soins des femmes enceintes, des mères et de leurs nourrissons, dans un suivi de proximité. Cela favorise également la prise en charge des femmes dans le cadre de leur suivi gynécologique de prévention.

Les actions mises en place au cours de l'année 2023 :

- **CRÉATION D'UN GUIDE D'UTILISATION**

Afin de rendre l'utilisation de l'interprétariat facile, l'URPS a créé un guide regroupant toutes les informations nécessaires.

- **COMMUNICATION**

L'URPS a communiqué sur l'interprétariat via :
Des newsletters dédiées
Au sein de chaque newsletter sur l'année 2023



Le bilan de l'action à 1 an du lancement :

16 DEMANDES DE CODE
CONFIDENTIEL

9 UTILISATIONS

INCITER LES ÉTUDIANTS SAGES-FEMMES À S'INSTALLER EN ZONES SOUS-DOTÉES

En 2022, l'URPS, via la conclusion du nouveau CPOM, a renouvelé son souhait de continuer à promouvoir l'exercice libéral auprès des étudiants sages-femmes de la Région pour 5 ans. Ces interventions, sont l'occasion de rappeler aux étudiants que 4 sages-femmes exerçant en zones sous-dotées et ayant bénéficié de la formation maître de stage peuvent les accueillir en stage.

L'URPS intervient au sein des 2 écoles de sages-femmes de la Région.



Les actions mises en place au cours de l'année 2023 :

1 INTERVENTION À
NANTES
16 janvier

1 INTERVENTION À
ANGERS
19 janvier

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION



04

VACCINATION

Tout au long de l'année 2023, l'URPS a intensifié son investissement dans le sensibilisation à la vaccination auprès des sages-femmes de la région. Cet investissement a été rendu possible notamment grâce à l'aide financière de l'ARS Pays de la Loire.



Les actions mises en place au cours de l'année 2023 :

L'URPS Sages-femmes a continué à faire partie intégrante du Groupe Régional Vaccination qui permet d'échanger avec tous les acteurs en lien avec cette thématique afin de permettre un lien de gouvernance pour mieux répondre aux objectifs régionaux et la mise en place d'actions régionales.

Les thématiques évoquées en 2023 :

- CARNET DE VACCINATION NUMÉRIQUE
- PROMOTION DE LA VACCINATION



10 PARTICIPATIONS

Un questionnaire a été envoyé à toutes les sages-femmes de la région afin de faire un état des lieux des pratiques vaccinales, des besoins et envies des sages-femmes de la région.

Ce qui faut retenir :

- 20% DES SAGES-FEMMES DE LA RÉGION ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE
- BESOIN D'INFORMATIONS MIS EN AVANT NOTAMMENT SUR :
 - LES NOUVEAUX-NÉS
 - MINEURS - ADOLESCENTS
 - HPV
- VIA DES FICHES THÉMATIQUES, SYNTHÈSE SUR LES COMPÉTENCES VACCINALES ...



Les perspectives de l'action :

CRÉATION D'UN ESPACE NUMÉRIQUE DÉDIÉ

Un espace numérique sera créé en 2024, afin que les sages-femmes de la région puissent retrouver les informations, concernant la vaccination, utiles à leur pratique

COMMUNICATION

L'URPS continuera à communiquer autour de la vaccination et notamment des actions en Région pour développer la connaissance des sages-femmes



Les partenaires de l'action :



SENSIBILISATION DÉPRESSION POST PARTUM

Au cours de l'année 2023, l'URPS Sages-femmes s'est intéressée à la dépression post partum dans l'optique de développer un projet pour l'année 2024.



Les objectifs sont :

- AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES SAGES-FEMMES CONCERNANT LA DÉPRESSION POSTNATALE
- INFORMER LES SAGES-FEMMES DE L'ORGANISATION DE L'ENTRETIEN POSTNATAL
- IDENTIFIER LES RÉSEAUX ET DISPOSITIFS EXISTANTS

 Les actions mises en place au cours de l'année 2023 :

Janvier 2023
Ecriture de la
fiche action

13.03.2023
Signature avenant 1
CPOM URPS - ARS
incluant la fiche
action dépression
post-partum

24.05.2023
Temps d'échange
RSN afin d'évoquer le
projet

**Septembre -
Décembre 2023**
Prise de contact avec
les PMI de la région

 Les perspectives de l'action :

CRÉATION D'UN WEBINAIRE DÉDIÉ

Le but de ce webinaire est notamment d'aborder les signes d'alertes de la dépression post partum, de faire un focus sur l'entretien postnatal précoce, ...

CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DES RESSOURCES

Le but de ce répertoire est d'identifier les relais existants et d'en informer les sages-femmes

Partenaire du projet : 



INTÉGRER LES SAGES- FEMMES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

05

INTÉGRER LES SAGES-FEMMES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

PEDIACO II



PEDIACO

Forte d'une première bonne expérience de soirées d'interconnaissance organisées en 2021/2022 dans le cadre d'un appel à projet 1000 premiers jours, sur les compétences et interventions des professionnels dans le champ de la périnatalité, il a été décidé de renouveler ce projet. Sur proposition de l'ARS, il a été évoqué le fait que les URPS Sages-femmes et Pharmaciens réécrivent un projet d'interconnaissance. L'axe choisi pour ce nouveau projet a été le développement d'une campagne de communication sur les compétences propres à chaque profession de santé dans le champ de la périnatalité.



Le contenu du projet :

CRÉATION D'UNE FRISE 1000 PREMIERS JOURS

Cette plaquette aura pour but de retracer les différentes interventions des professionnels de santé libéraux

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Cette campagne est à destination des professionnels de santé de la région

Co-porteur du projet :



URPS
Pharmaciens
PAYS DE LA LOIRE

Fin 2023, l'ARS des Pays de la Loire a accepté la proposition d'action des URPS et finance par conséquent ce projet.



Les temps forts de l'année 2023 :

Août 2023

Sollicitation de l'ARS pour l'écriture d'un nouveau projet suite à l'évaluation positive du précédent projet

Octobre 2023

Dépôt de la proposition d'action à l'ARS

Novembre 2023

Acceptation de l'ARS



Les partenaires de l'action :



WEBINAIRE BUCCO-DENTAIRE

Il a été identifié, au cours de l'année 2023, le besoin des sages-femmes d'avoir d'avantage d'informations dans le domaine du bucco-dentaire. En partenariat avec l'URPS Chirurgiens-Dentistes, l'URPS SF a proposé aux sages-femmes un webinaire dédié au bucco-dentaire.

Animé par Charlotte Conord, chirurgien-dentiste, ce webinaire portait sur :

- LA TRANSMISSION DES BONS MESSAGES À RELAYER AUX FEMMES ENCEINTES
- LE RAPPEL DE L'EXISTENCE DU BILAN BUCCO-DENTAIRE PENDANT LA GROSSESSE
- LA COMMUNICATION SUR LES BONS GESTES D'HYGIÈNE AUPRÈS DES NOUVEAUX-NÉS



Le bilan de l'action à 1 an du lancement :

27 PARTICIPANTES AU WEBINAIRE

24 VISIONNAGES EN REPLAY

100% DE SATISFACTION*



*14 répondantes au questionnaire de satisfaction

INTERURPS

L'association interURPS a été créée en fin d'année 2019. Elle rassemble les 10 URPS des Pays de la Loire. L'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019 a élu un trio pour assurer la présidence : Mr CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, Mr GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.



Les missions de l'InterURPS :

COMMUNIQUER ET STRUCTURER L'ÉCHANGE ENTRE URPS

En priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle

DÉVELOPPER DES ACTIONS

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé

D'ÉCHANGER AVEC LES PARTENAIRES

Notamment l'ARS, l'Assurance Maladie, associations, structures sanitaires ...

GÉRER LE DÉPLOIEMENT DES CPTS

PILOTER DES PROJETS ET ORGANISER DES JOURNÉES RÉGIONALES

Rassemblant l'ensemble des URPS

INTÉGRER LES SAGES-FEMMES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS



Les actions menées en 2023 :

Accompagnement du déploiement du Service d'Accès aux Soins



Déploiement du projet ICOPE PDL

Accompagnement des CPTS - Création et suivi

Au cours de l'année 2023, l'INTERURPS a continué d'échanger par l'intermédiaire de rencontres régulières. Cette structuration et ces échanges permettent aux 10 URPS de collaborer de manière plus efficaces.



9 PARTICIPATIONS

INFORMER ET SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE COORDONNÉ



LES EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT

COORDONNÉES

Les ESP CLAP sont des dispositifs expérimentaux en Pays de la Loire permettant aux professionnel·le·s de santé libéraux de premier recours de formaliser une coordination et d'initier des démarches d'exercice coordonné. Une équipe locale se coordonne autour d'une patientèle commune sur la base d'une ou plusieurs thématiques choisies en fonction des besoins des patient·e·s.



Le bilan de l'action à 1 an du lancement :

81 ESP CLAP RECONNUES DONT 13 EN 2023

24 SAGES-FEMMES FONT PARTIES D'UNE EPS CLAP

1 158 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX INCLUS DANS LA DÉMARCHE



L'URPS Sages-femmes fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP.



6 PARTICIPATIONS

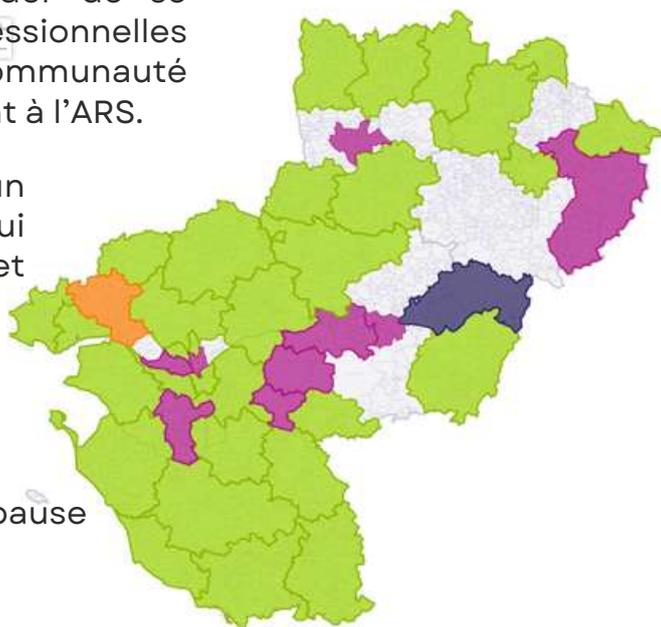
LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et de participer à la structuration des parcours de santé ainsi qu'à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, les professionnel-le-s de santé peuvent décider de se constituer en CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). Les membres de cette communauté formalisent un projet de santé qu'ils transmettent à l'ARS.



L'association InterURPS propose un accompagnement aux professionnels qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS et accompagne les CPTS dans leur déploiement.

-  CPTS opérationnelle
-  En phase préparatoire
-  Accompagnement en cours
-  Projet mis en pause



COMMUNICATION



06

SITE INTERNET

L'URPS Sages-femmes a lancé en octobre 2023 son site internet.

Ce site a vu le jour grâce à la volonté des membres de l'URPS d'avoir un espace dédié afin de partager toutes les actualités de l'URPS.

Vous y trouverez :

- LA PRÉSENTATION DE L'URPS
- LES ACTIONS ET LES PROJETS
- LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE LIBÉRAL
- LES ACTUALITÉS DE LA PROFESSION



<https://urps-sf-paysdelaloire.fr/>

NEWSLETTER ET RÉSEAUX SOCIAUX

NEWSLETTER

L'URPS Sages-femmes envoie régulièrement des newsletters aux Sages-femmes de la Région des Pays de la Loire afin de les tenir informées des actualités relatives à la profession mais également des événements des partenaires de l'URPS.



Le bilan de l'année en quelques chiffres:

19 LETTRES D'INFORMATION ENVOYÉES

338 SAGES-FEMMES INSCRITES À LA LISTE DE DIFFUSION

RÉSEAUX SOCIAUX

L'URPS Sages-femmes dispose d'un Facebook ainsi que d'un LinkedIn afin que les professionnels restent informés des actualités de la Région des Pays de la Loire.



URPS Sages-femmes des Pays de la Loire



URPS Sages-femmes des Pays de la Loire

GLOSSAIRE



07

SITE INTERNET

- **ACOSS** - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
- **ARS** - Agence Régionale de Santé
- **CATS** - Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premiers recours
- **CORECS** - Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours
- **CPTS** - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- **CRSA** - Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
- **CPOM** - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **CTS** - Conseil Territorial de Santé
- **DAC** - Dispositif d'Appui à la Coordination
- **DAPS** - Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé
- **ESP CLAP** - Equipe de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient
- **InterURPS** - Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirugiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes)
- **GE** - Groupement d'Employeur
- **MDU** - Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau des salariées)
- **MSP** - Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- **ONDPS** - Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé
- **ORS** - Observatoire Régional de Santé
- **PRS** - Projet Régional de Santé
- **SAS** - Services d'Accès aux Soins
- **SNP** - Soin Non Programmé
- **URML** - Union Régionale des Médecins Libéraux
- **URPS** - Union Régionale des Professionnels de Santé